

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 19 septembre 2014 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : DEVA1422244S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'article R.421-16 du code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2014-589 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu la décision du 12 octobre 2012 modifiée portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés rapporteurs auprès du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile :

Mmes Nadège Achard, Nathalie Lacroix et Stéphanie Sélim.

MM. Philippe Auradé, Fabien Guillotin, Bertrand Huron et Louis Téodoro.

Article 2

Le mandat des rapporteurs désignés ci-dessus expire le 11 octobre 2015.

Article 3

La décision du 30 novembre 2012 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 septembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur coopération européenne
et réglementation de sécurité,*

T. LEMPEREUR